

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 AVRIL 2008**

Le 11 avril 2008 à 20H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale sous la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ORIOL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2008

Étaient présents: Monsieur Jean-Claude ORIOL, maire, Messieurs Robert BOSSY, Alain DAUTHEVILLE, Gérard CORDIER adjoints, Madame Martine OLLIVIER, adjointe, Mesdames Cécile CELETTE, Karine FURMINIEUX (arrivée à 21h00), Patricia PONSONNET, Elodie SEGEALET et Messieurs Thierry ANDRE, Yann DUCHAMP, Pierre GAGNERE, Alain OSTERNAUD, Frédéric RISSOAN Conseillers Municipaux.

Pouvoir de : M. Guy THOUÉZ à M. Alain DAUTHEVILLE

Excusé : Mme Karine FURMINIEUX

Absents :

M. Thierry ANDRE a été élu secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2008 et signature du registre des délibérations.

- **Délégation donné au Maire et aux Adjoints pour certaines attributions du Conseil Municipal** : délibération est prise à l'unanimité pour déléguer certaines attributions du Conseil Municipal au Maire et aux Adjoints, selon l'art. L2122.22 du Code des Communes.
- **Fixation des indemnités du Maire et des Adjoints** : délibération est prise à 13 voix pour et 2 abstentions pour établir le montant des indemnités du Maire et des adjoints à 80% de l'indemnité maximale autorisé pour la state de population de Saint-Cyr (soit 1 307 habitants) et ce à partir du 22 mars 2008.
- **Vote des taux des quatre taxes directes locales pour l'exercice 2008** : Monsieur le Maire présente une étude sur les différentes évolutions possible des taux et les gains financiers en résultant. A l'unanimité, le conseil décide d'augmenter la Taxe d'Habitation de 1.5%, la Taxe Foncière (bâti) de 1.5% et la Taxe Professionnelle de 2% et de laisser la Taxe Foncière (non bâti) au même taux.
 - * Taxe d'habitation : 6.22 %
 - * Foncier bâti : 11.95 %
 - * Foncier non-bâti : 68.32 %
 - * Taxe professionnelle : 9.83 %

- Vote du budget primitif 2008 :

BUDGET COMMUNAL :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et Recettes :	620 633.00 €
INVESTISSEMENT : Dépenses et Recettes :	500 978.68 €

ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et Recettes :	72 374.00 €
INVESTISSEMENT : Dépenses et Recettes :	91 200.00 €

LOCAUX COMMERCIAUX :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et Recettes :	41 075.00 €
INVESTISSEMENT : Dépenses et Recettes :	7 000.00 €

Approbation à l'unanimité pour le budget COMMUNAL – ASSAINISSEMENT – LOCAUX COMMERCIAUX.

- **Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication des marchés publics - Commission des délégations du service public, désignation des membres :** délibération est prise à l'unanimité désigner les membres composant la commission d'appel d'offres et d'adjudication des marchés publics et la commission des délégations de service public (3 titulaires et 3 suppléants).

Urbanisme :

Déclaration préalable :

- Cervantes Christian – Eterpas le Haut – Piscine : avis favorable

Permis de construire :

- Saint-Cyr Invest – ZA Prachenet – extension bâtiment industriel : avis favorable
- Réception d'un projet d'extension de bâtiment pour nuances publicitaire

Permis de construire modificatif :

- Mical Denis – Eterpas le Haut – modification implantation garage : avis favorable
- PALLUY Cédric – Morel – modification porte garage en baie vitrée : avis favorable

QUESTIONS DIVERSES

- **Association tennis de table :** Monsieur le Maire donne lecture d'un e-mail de l'association tennis de table concernant une demande pour l'utilisation du logo de la commune de Saint-Cyr. Le conseil municipal donne un avis favorable.
- **Education routière :** Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'éducation routière du Haut Vivarais concernant l'organisation du Challenge de la Ville d'Annonay destiné aux enfants des CM1 et CM2 des écoles publiques et privées. Afin de sélectionner deux élèves des établissements scolaires de Saint-Cyr des tests théoriques et pratiques sont programmés pour le mardi 6 mai 2008 de 8h30 à 11h30. La salle communale sous la mairie ainsi que la place de la Paix seront mis à disposition pour les épreuves.
- **Saint-Cyr Automobiles :** Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un e.mail de la Société Saint-Cyr Automobiles, concernant les plantations sur la ZAI Prachenet. La société trouve intolérable les plantations qui masquent et dévalorisent son exposition. Une rencontre est prévue afin de se rendre compte sur place des inconvénients occasionnés par ces plantations.
- **ADMR :** Assemblée Générale vendredi 18 avril 2008.
- **Education routière du Haut Vivarais:** Assemblée Générale vendredi 25 avril 2008.
- **Association préserver Saint-Cyr :** Monsieur le Maire donne lecture d'une copie d'un courrier adressé à Monsieur le Préfet concernant le souhait de mettre fin au projet de la Zone Ouest de Saint-Cyr.
- **Courrier demande aire pour camping-cars :** Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une résidente de la commune qui souhaite que le village puisse accueillir des camping cars, elle demande la mise en place de panneaux au niveau des deux rond-points. Le Conseil Municipal indique que la mise en place de panneaux nécessite l'aménagement d'une aire d'accueil. Un élu indique qu'une aire sera prochainement installée au niveau du Safari Parc de Peaugres et qu'une autre est déjà en service à Saint-Désirat. De plus l'aire de pique nique située au niveau du rond point ouest de la commune, est souvent laissée sale, il semble, en conséquence, difficile d'émettre un avis favorable à cette demande.
- Un élu indique que l'école départementale de musique et de danse de l'Ardèche propose ses services lors de manifestations sur la commune. Il rappelle que 11 élèves de la commune sont inscrits pour l'année 2007/2008.
- Une visite des bâtiments communaux est proposée aux nouveaux élus samedi 12 avril.